



Principes généraux pour l'évaluation périodique et le recrutement des chercheuses et chercheurs

Ces principes ont été rédigés et proposés par les membres du CoNRS de la mandature 2016-2021, puis complétés et approuvés par les membres de la mandature 2021-2026 en juin 2022.

Remarques générales

Le métier de chercheur et de chercheuse se décline dans de multiples activités. La qualité de l'investissement peut revêtir différentes formes. Dans le cadre de leur travail d'évaluation, les membres de la section sont particulièrement attachés à la primauté des contributions scientifiques, sans oublier l'implication et l'insertion des chercheurs et des chercheuses dans leur environnement professionnel. Prenant en compte l'ensemble de ces aspects, l'évaluation se fera sur la nature, l'étendue, la qualité et l'impact de la réalisation de ces activités, évaluées dans leur contexte (scientifique, matériel, humain) et les opportunités professionnelles et scientifiques dont la personne a disposé. L'évaluation ne se contentera pas d'un simple examen d'indicateurs quantitatifs. Les chercheurs et chercheuses sont invités, s'ils le souhaitent, à mentionner des événements ayant impacté leur parcours professionnel. La section est sensible aux notions de déontologie et d'intégrité.

Recommandations pour la rédaction de dossiers

Puisqu'il existe plusieurs façons d'effectuer des travaux de qualité tant pour les contributions scientifiques que pour les tâches d'intérêt collectif, il est conseillé pour les deux aspects, et en adéquation avec son parcours, de faire ressortir les lignes de force et les évolutions importantes de son activité dans leur contexte. Les critères communs et spécifiques donnés ci-dessous ne sont pas présentés dans un ordre d'importance. Pour certains critères, des exemples d'éléments sont donnés à titre indicatif et de façon non exhaustive.

Il ne s'agit pas de répondre à la totalité de ces critères ; c'est l'ensemble du parcours qui sera considéré dans son contexte et sa dynamique. La présentation **claire et synthétique** du dossier s'appuiera sur une sélection judicieuse des points saillants. La description des actions (menées ou envisagées) et l'appréciation sur la qualité de l'exécution des actions menées sont attendues, avec la présence de données factuelles, de données relevant de l'auto-évaluation ainsi que d'informations sur le contexte (scientifique, matériel, humain). Les chercheurs et chercheuses sont invités, s'ils le souhaitent, à mentionner des événements ayant impacté leur parcours professionnel.



1. Évaluation des chercheuses et chercheurs

Les critères communs ci-dessus seront utilisés pour évaluer périodiquement les contributions produites pendant la période d'évaluation, à **30 mois** (à *mi-vague*, **rapport de 15 pages max.**) et à **60 mois** (à *vague*, **rapport de 30 pages max.**). Pour l'évaluation à *mi-vague*, la présentation du projet scientifique n'est pas demandée. Le rapport peut être aussi une occasion d'explicitier les difficultés rencontrées (*e.g.*, la baisse de production scientifique suite à une prise de risque...).

L'évaluation considérera la qualité et l'impact des résultats obtenus par le chercheur ou la chercheuse en tenant compte du stade de sa carrière et de sa trajectoire, des éléments de contexte disponibles. Les chercheurs et chercheuses sont invités, s'ils le souhaitent, à mentionner des événements ayant impacté leur parcours professionnel. Cela permet une évaluation appropriée des réalisations par rapport à la capacité de participer à certains types d'activités et la cohérence des activités ou des résultats au cours de la période considérée.

Critères communs à l'évaluation périodique

- Qualité de l'**activité** et (pour évaluation à *vague*) du **projet** scientifique ¹
- Qualité de la **production** scientifique (*e.g.*, par ordre alphabétique : actes de colloques, archives, articles dans des revues à comité de lecture, banques de données, chapitres de livre, corpus, logiciels, monographies, ressources, etc.), en explicitant son rôle ²
- Qualité des activités de **dissémination** auprès de la communauté scientifique (mise à disposition des données ou de logiciels, participation à des conférences reconnues, congrès ou séminaires...) ³
- **Valorisation** et contrats, lien avec les acteurs socio-économiques ⁴
- Qualité du **tissu collaboratif** (interne, local, national, international) ⁵
- Qualité de l'**encadrement** (étudiantes, étudiants, personnels non permanents, équipes, personnels permanents...) ⁶
- **Enseignement, formation, transfert de connaissance, diffusion** des pratiques

¹ Cohérence, originalité et prise de risque (pertinence vis-à-vis de l'état de l'art, positionnement local, national et/ou international, etc.), avancement et évolution du projet, capacité à se former, mobilité thématique et/ou ouverture interdisciplinaire, etc.

² Impact des contributions les plus significatives par rapport à l'état de l'art, efforts entrepris dans la démarche de science ouverte, etc.

³ Type de mise à disposition (archives ouvertes, banques de données, etc.), type d'interventions (communications orales, affiches), capacité à impliquer des membres de son entourage scientifique, importance du congrès dans le domaine de compétence pour les interventions les plus significatives, etc.

⁴ Projets déposés, capacité à trouver des financements, rôle et position dans les partenariats, description des actions de valorisation post-recherche s'il y a lieu, etc.

⁵ Pertinence des collaborations pour le projet, gestion de la collaboration sur la durée (formalisation, co-encadrements, séjours croisés), qualité des résultats issus des collaborations, etc.

⁶ Description de ses fonctions et de la manière de les exercer, efforts entrepris pour favoriser la progression des personnes encadrées et la garantie du respect des personnes et de l'intégrité scientifique, efforts entrepris pour améliorer ses propres pratiques (modes de recrutement, encadrement, suivi, etc.), devenir des personnels non-permanents et permanents, etc.



éthiques, de la culture scientifique et autres actions de **médiation** vers la société civile ou vers le grand public : nature, impact et volume des activités, etc.

- Investissement dans des **tâches d'intérêt collectif**⁷ dont participation aux activités de sa communauté scientifique (au sens large, c'est-à-dire la communauté interne à la structure d'accueil, la communauté locale, nationale et internationale, les réseaux professionnels, les groupes de travail, comités, sociétés savantes, grandes (infra)structures, etc.).

Critères spécifiques selon les grades

Grade CRCN

Critères communs listés plus haut.

Grade CRHC

S'ajoutent aux critères communs listés plus haut les critères suivants :

- Activité régulière sur les dernières années avec des particularités d'excellence pouvant être différentes de celles des DR2
- **Expertise** reconnue dans un domaine scientifique relevant de la section 36⁸
- Investissement dans la vie collective de la structure d'accueil et dans la **transmission** (pour le laboratoire, pour la communauté...) **de savoirs scientifiques ou techniques** issus d'une expertise et capacité à les faire évoluer, si nécessaire : description des actions et de la manière dont les savoirs sont transmis, des évolutions suscitées, etc.

Grade DR2

Pour les DR, une implication **dans** l'environnement professionnel est attendue, la primauté des contributions scientifiques restant de mise. S'ajoutent aux critères communs listés plus haut les critères suivants :

- **Expertise** reconnue dans un domaine scientifique relevant de la section 36⁸
- **Rayonnement** (national ou international)⁹

⁷ Description des activités (participation simple, expertise, animation, direction, pilotage, etc.) et de la manière dont elles sont exercées, volume et niveau de complexité des activités les plus importantes, capacité à se former pour ces activités, impact de ses actions, etc.

⁸ *phonétique, phonologie, morphologie, lexicologie, lexicographie, syntaxe, sémantique, pragmatique, discours, texte et dialogue, philosophie du langage, évolution du langage, typologie, diversité des langues, linguistique historique et comparative, sociolinguistique, contact de langues, dialectologie, psycholinguistique, neurolinguistique, acquisition du langage, traitement automatique du langage naturel, linguistique informatique, linguistique de corpus, histoire de la linguistique*

⁹ Impact des contributions les plus significatives, distinctions ou invitations obtenues ou honorées à titre personnel ou par des collaborateurs ou des personnes encadrées (conférences, articles, chapitres de livre, séminaires, etc.), organisation de manifestations scientifiques reconnues de son domaine, activité éditoriale (ouvrages, revues reconnues de son domaine), etc.



- Capacité à **concevoir et porter des projets** ¹⁰
- Investissement accru dans l'**encadrement** d'étudiantes et d'étudiants, de doctorantes et de doctorants, de post-doctorantes et de post-doctorants
- Investissement dans la **transmission** (pour le laboratoire, pour la communauté...) **de savoirs scientifiques ou techniques** issus d'une expertise et capacité à les faire évoluer, si nécessaire ¹¹
- Qualité dans l'**exercice de l'animation** et dans l'exercice de responsabilités d'intérêt général (animation d'équipe, responsabilités administratives, participation active à des comités d'évaluation ou de gestion de la recherche, fonctions de direction, animation de projets collectifs...) ¹²

Grade DR1

S'ajoutent aux critères communs et spécifiques au grade de DR2 les critères suivants :

- Capacité à développer une **vision prospective, créative et innovante de son domaine**
- Capacité à favoriser des **interactions de qualité avec son environnement** et à définir et mettre en œuvre une **stratégie utile** à son environnement de travail ¹³

Grades DRCE

S'ajoutent aux critères communs et spécifiques aux grades de DR2 et DR1 les critères suivants :

- Percée, contribution majeure, **envergure** exceptionnelle dans un domaine scientifique ¹⁴
- **Reconnaissance** exceptionnelle dépassant les frontières disciplinaires ¹⁵
- Rôle moteur dans la **structuration de la recherche** ¹⁶

¹⁰ Projets financés, réseaux collaboratifs (pérennité, impact des résultats, etc.), contrats industriels, etc.

¹¹ Description des actions et de la manière dont les savoirs sont transmis, des évolutions suscitées, etc.

¹² Description de son rôle dans le contexte, étendue et impact de son action, niveau de responsabilité, valorisation des travaux collectifs, capacité à favoriser la progression des personnes encadrées, etc.

¹³ Description de son rôle dans le contexte, étendue et impact de son action, capacité à relier son activité aux besoins de sa structure, mobiliser les instruments disponibles, réalisation d'une bonne gouvernance (*i.e.*, capacité de gérer les interdépendances de manière utile pour la structure: bon fonctionnement des instances internes, capacité à doter ou à faire fonctionner des moyens d'(auto)-évaluation), etc.

¹⁴ Capacité à créer une école de pensée, vision et trajectoire scientifique de rupture, etc.

¹⁵ Prix prestigieux, invitations de longue durée ou conférences plénières dans les grands congrès de la discipline, obtenus ou honorés à titre personnel, par des collaborateurs ou des personnes encadrées, etc.

¹⁶ Description du rôle (dans les instances nationales et internationales d'orientation, conseils, comités de pilotage, comités en charge de la rédaction d'appels d'offres, participation structurante aux activités des sociétés savantes, etc.), impact, etc.



2. Avancement de grade des chercheuses et chercheurs

Les critères retenus seront utilisés pour évaluer les contributions depuis la **dernière promotion**. La dynamique du parcours sera aussi prise en considération dans l'évaluation. Comme mentionné plus haut, il ne s'agit pas de répondre à la totalité de ces critères. Les critères communs et les critères spécifiques selon les grades (avancement aux grades CRHC, DR1 et DRCE) sont ceux donnés dans la section évaluation périodique.

3. Demande ou renouvellement d'éméritat

Les critères suivants seront utilisés :

- Qualité de l'**activité** scientifique
- Insertion du projet et de l'activité dans la **stratégie collective** du laboratoire et de l'équipe d'accueil
- Investissement pour **faire profiter le laboratoire et l'équipe d'accueil** de son réseau, de nouvelles collaborations, de la transmission de savoirs et de compétences

4. Recrutement des chercheuses et chercheurs

Les critères seront utilisés pour évaluer l'ensemble des contributions scientifiques antérieures au concours de recrutement et la qualité du projet proposé. Comme mentionné plus haut, il ne s'agit pas de répondre obligatoirement à la totalité de ces critères, mais c'est l'ensemble de l'activité qui sera considéré, dans son contexte et sa dynamique globale. Les critères d'évaluation périodique des chercheuses et chercheurs (*cf. supra*) seront une référence pour l'examen des candidatures.

Critères spécifiques selon les grades

Accès au grade CRCN

Point essentiel : l'évaluation de la capacité des candidates et des candidats à devenir chercheuses et chercheurs du CNRS. Cette évaluation se fera en tenant compte du parcours scientifique (rapporté à la durée d'activité professionnelle) et de la qualité du projet.

- Capacité à répondre aux **critères d'évaluation** communs aux chercheuses et aux chercheurs, et aussi :
 - Qualité et diversité (thématique, géographique) du **parcours de formation** et de l'expérience de recherche
 - Qualité du **projet de recherche** à court et moyen terme, en rapport avec les orientations de l'équipe d'accueil envisagée
 - Qualité de la **présentation** et des **réponses** aux questions du jury
 - Capacité à travailler de manière autonome et en équipe



Accès au grade DR2

Point essentiel : identifier l'originalité et l'impact de la chercheuse ou du chercheur sur son domaine et son environnement. Cette évaluation se fera en relation avec le contexte (scientifique, matériel, humain) et les opportunités dont il ou elle a disposé.

- Capacité à répondre aux **critères d'évaluation propres aux DR2**, et aussi ¹⁷ :
 - Qualité du **projet** de recherche proposé ¹⁸
 - En cas d'audition, qualité de la **présentation** et des **réponses** aux questions du jury
 - Développement d'une **trajectoire scientifique** originale ¹⁹

Accès au grade DR1

- Capacité à répondre aux **critères d'évaluation propres aux DR1**

¹⁷ HDR (sans caractère exclusif), etc.

¹⁸ Capacité à expliquer l'intérêt des défis choisis (scientifiques, sociétaux, etc.), l'articulation avec le projet, etc.

¹⁹ Vision stratégique de son champ disciplinaire et originalité dans le contexte national/international, etc.